

Foire aux questions

Relativement aux présentations des 21 et 27 novembre 2017

Par la direction de l'éducation des adultes et de la formation continue et le groupe de travail des codes de cours DHS

Programme d'études *Intégration sociale*

Codes de cours de développement d'habiletés spécifiques (DHS)

Numéro	Question des commissions scolaires	Réponse
1	Pourquoi ne questionnez-vous pas l'inscription respective à chacun des 4 codes de cours DHS dans le CollectInfo?	Parce que l'inscription à l'un ou l'autre des codes DHS sera mesurable par les inscriptions dans Charlemagne.
2	Quelle déclaration est attendue au 30 juin 2018 et de quelle façon faut-il la faire?	Il s'agit du CollectInfo accessible aux commissions scolaires (C.S.) depuis le 21 novembre 2017. Il a été adressé aux directions générales des C.S. qui ont la responsabilité de le transférer aux personnes responsables du dossier. Sa compilation est attendue au plus tard, le 30 juin 2018.
3	Il y a des critères de classification DHS similaires à ceux d'Intégration sociale (IS). Quel service prédomine?	Si l'élève est classé DHS - voir tableau Distinction des populations, page 5 du PowerPoint (PP), il n'a alors accès qu'aux quatre codes de cours DHS-Z001-4, DHS-Z002-4, DHS-Z003-4 et DHS-Z004-4
4	À quelle date paraîtra le nouveau programme <i>Participation sociale</i> ?	Le programme est en processus d'approbation. Nous ne connaissons pas la date de sa parution.
5	Est-ce que ces adultes seront scolarisés en centre de réadaptation après 2020?	Un comité interministériel se penche sur les enjeux et vise à proposer des solutions pour l'avenir.
6	Qui est classé DHS? critères	Se référer au tableau de la page 5 du PP et à l'Info/Sanction #16-17-14
7	Qui pose un diagnostic lorsque celui-ci n'est pas connu?	Étant donné la sévérité des handicaps visés par les cours DHS, le

		diagnostic est généralement posé avant l'inscription. Dans les rares situations où ce ne serait pas le cas, il faut se référer à des professionnels, en obtenant le consentement de l'élève.
8	Quelles sont les ressources prévues pour faire cette recherche de diagnostic? Il ne faut pas oublier que le dossier du secteur des jeunes ne suit pas toujours lors du passage à l'éducation des adultes.	Étant donné la sévérité du handicap des personnes orientées vers les codes de cours DHS, le diagnostic devrait être posé depuis longtemps. Un réseau de soutien devrait être présent, par exemple, un intervenant du centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI)
9	Est-ce que les sigles FIN-Z seront fermés?	Oui, lors de la venue du nouveau programme, mais vous en serez informé à l'avance.
10	Faut-il se fier à l'Info/Sanction dans la définition des DHS ou aux critères énumérés à la page 5 du PowerPoint?	L'Info/Sanction faisait mention du type de clientèle, mais le classement des adultes vers les DHS correspond principalement à leurs capacités et incapacités.
11	Que veut dire ponctuel à la page 5 du PowerPoint?	Nous aurions également pu dire occasionnel.
12	Dans les déclarations de CollectInfo, vous avez besoin des noms ou des nombres?	Le CollectInfo questionne le nombre.
13	Un élève inscrit dans un code DHS peut suivre combien d'heures de formation dans ces codes?	Les quatre codes équivalent à 16 unités de 25 heures pour un total de 400 heures. Comme dans tous les autres services de la FGA, ce nombre d'heures est un indice de la durée du cours.
14	Pourquoi avez-vous parlé d'interprète? Est-ce qu'un élève sourd et muet entre dans les DHS?	Il est peu probable que ce soit le cas à moins de comorbidité.
15	Est-ce que la motivation est encore un facteur pour inscrire un élève au programme d'IS?	Oui, mais ce n'est pas le facteur déterminant pour le classement aux DHS.
16	Est-il pensable qu'un adulte classé DHS puisse éventuellement avoir recours au programme d'études IS dans l'avenir?	Habituellement, les diagnostics des adultes visés par les cours DHS sont permanents et les incapacités d'une gravité telle qu'il est peu probable que cela se produise. Toutefois, il se peut que, malgré un diagnostic permanent, les incapacités varient dans le temps. Il peut être utile de réviser la situation de l'adulte au fil du temps en se basant sur ses capacités et besoins.
17	Est-ce que les gens utilisent encore le programme Pise en	Certaines C.S. l'utilisent.

	ligne?	Pour toute question à ce niveau, veuillez communiquer avec : Ginette Lévesque Agente de secrétariat Secteur des Services 514 251-3700, poste 3945 ginette.levesque@grics.ca
18	Quel est le maximum d'élèves par classe?	Il n'y a pas de maximum prescrit. Ce sont les C.S. selon leur organisation qui en décident.
19	Où puis-je trouver toutes les informations nécessaires pour enseigner le cours IS?	Le programme IS est sur le site du Ministère ainsi que le guide d'organisation et le guide d'autoformation. Le site web http://www.carrefourfga.ca/alexandrie-fga/ détient aussi des informations relatives au programme d'études.
20	Devrons-nous informer les élèves et les partenaires que ce changement de sigles sera fait rétroactivement ou à partir de l'automne 2018?	Le réseau avait reçu l'information voulant que l'inscription était facultative en 2016-2017, mais qu'à compter de 2017-2018, l'inscription était obligatoire dans les codes de cours DHS.
21	Est-ce que les cours DHS doivent remplacer les sigles FINZ pour les élèves concernées?	Oui, les élèves classés DHS n'ont accès qu'aux 4 codes de cours DHS totalisant 16 unités.
22	Est-ce que le diagnostic de l'élève est le critère premier pour l'inscription aux cours DHS?	Le diagnostic cible la clientèle, mais ce sont les critères distinctifs des DHS qui confirment si un élève doit être inscrit ou non dans ces codes de cours. Il ne faut pas classer l'adulte uniquement sur la base de son handicap / diagnostic.
23	Un élève ayant un handicap physique grave, mais n'ayant pas de déficience intellectuelle ou n'ayant qu'une légère déficience intellectuelle peut-il être inscrit en IS?	En principe oui, tous les services d'enseignement lui sont accessibles.
24	Le terme « plan de services » est utilisé dans l'outil d'analyse et d'orientation. Cela fait-il référence aux plans d'intervention du CIUSSS?	Oui, c'est ainsi que nous l'entendons.
25	Les responsables des services administratifs aimeraient savoir de quelle façon devront vous être communiqué les informations sur les résultats du classement des élèves et quelles seront plus précisément les informations exigées? (plateforme de transmission des données, outils, etc.)	Les élèves classés DHS seront inscrits à ces codes de cours dans Charlemagne. Le MEES pourra ainsi en faire le dénombrement. Le Groupe de travail des codes de cours DHS a fourni des outils pour le classement sur le Carrefour FGA, mais ce sont des documents internes aux commissions scolaires.

		<p>Les résultats du CollectInfo sont non nominatifs. Ils dresseront le profil de cette population aux fins d'analyse du MEES sur leurs besoins.</p> <p>Le classement de vos élèves est interne à votre C.S. et les pièces justificatives sont maintenues dans vos centres.</p>
26	Nous allons procéder au classement des élèves DHS d'ici janvier. Est-ce que nous devons faire un abandon sur les codes entrés en début d'année et corriger rétroactivement l'inscription aux codes DHS ou si nous les inscrivons DHS à compter de janvier?	<p>Il n'est pas obligatoire d'inscrire l'élève de façon rétroactive depuis l'automne. S'il est classé DHS en janvier, le MEES sera en mesure de saisir le dénombrement.</p> <p>L'important est que ces codes de cours apparaissent d'ici la fin de l'année au dossier de l'élève.</p>
27	Nous est-il possible de réaliser les travaux de classement aux DHS cette année et d'en faire la déclaration seulement en 2018-2019?	Non, la déclaration est obligatoire d'ici le 30 juin 2018

Toute nouvelle question peut être adressée à lorraine.turcotte@education.gouv.qc.ca